



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DU VESINET

N°2023/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

DU REGISTRE

ARRÊTE

PORTANT RETRAIT DES DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

A Madame Gabrielle CARRE, Conseillère municipale

\*\*\*\*\*

Le Maire de la Ville du Vésinet,

**Vu** l'article le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 ;

**Vu** l'arrêté n° 2022-66 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Gabrielle CARRE, Conseillère municipale ;

**Considérant** qu'il convient d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux et permettre une parfaite continuité du service public,

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté n°2022-66 susvisé est abrogé.

**Article 2** : Toutes les délégations consenties à Madame Gabrielle CARRE, Conseillère municipale, lui sont retirées à compter de l'accomplissement des mesures de publicité du présent acte.

**Article 3** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et publié sur son site internet.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication/ notification.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet arrêté

compte tenu de la réception par représentant de l'Etat le 13/02/2023

et de sa publication par voie électronique le 13/02/2023

Notifié à l'intéressé(e) le : 13/02/2023

Fait en Mairie, le 9 février 2023

Le Maire

Bruno CORADETTI

